



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service préservation et aménagement de l'espace
Bureau planification et prévention
des risques technologiques

Dijon, le **24 NOV. 2022**

Affaire suivie par : Pascal Perrichet-Péchinez
Tél : 03 80 92 54 53
mél : pascal.perrichet@cote-dor.gouv.fr

Monsieur le directeur,

Vous m'avez adressé une étude préalable comprenant les mesures de compensation collective agricole, relative à votre projet de parc photovoltaïque « des Mouillères » sur la commune de Salives. Ce projet porte sur une surface de 20 ha, sur des terrains ayant encore une vocation agricole.

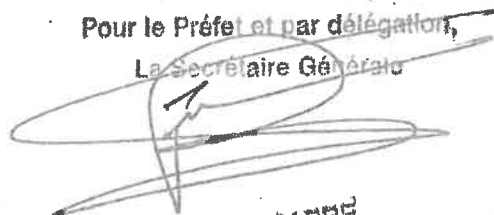
Conformément au décret n° 2016-1190 du 31/08/2016, j'ai transmis l'étude pour avis à la commission départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Lors de sa réunion du 20 octobre 2022, la CDPENAF a pu assister à votre présentation et échanger avec vous sur les mesures prévues au titre de la compensation. A l'issue de ces débats, la CDPENAF a validé votre étude agricole, proposé une compensation collective agricole d'un montant de 42 858,34 € et elle a donc émis un avis favorable au projet.

Au vu de cet accord, je vous informe que j'émetts un avis favorable sur votre étude préalable et sur le montant de 42 858,34 € qui est proposé pour la compensation collective agricole. Ce montant sera consigné à la Caisse des Dépôts jusqu'à l'émergence de projets permettant la mise en œuvre effective de projets de compensation, projets que vous serez amené à valider.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Société WPD Solar France
14 bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Frédéric CARRE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon CEDEX
Tél. : 03 80 29 44 44
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr - Site internet : <http://www.cote-dor.gouv.fr>